

B 27 Les Marais.

Au nord, le canal de chez Decmier de bas jusque' au lit principal de la Ligonne. - à l'Est, le bras de ce ruisseau qui limite avec la commune d'Allennes - à l'Ouest le bras qui baigne au levant l'île de M.^r Coussaint-cours, et par suite le fossé sur lequel aboutissent à droite un pré à M.^r Heuvain, celui des heritiers Cheuzars et ceux des Seigneurs Fougères & Larous. enfin, le bras de la Ligonne bordant au levant l'île voisine près Pont. Givais et la pointe d'un lateral appartenant au village de Colombier.

B 28 Prairie de Colombier.

à l'Ouest et au nord le canal d'aligner & le fossé qui le tiennent au bout du pré de M.^r Heuvain-Fougères, de celui de M.^r Rousselot et d'un troisième au Sieur Lestour Louis. - à l'Est, le bras de la Ligonne qui baigne ce dernier pré et celui de M.^r Lestour Gimetier. à l'Est et au Sud, le bras de la Ligonne et la rivière de la Trompe, limitant, la première avec la commune d'Allennes et la seconde avec celle du Bourg du Tert qui dépendent du Département de la Vendée.

C 1.^{re} Houles.

Au nord, & à partir du chemin de chez Decmier de bas à Montignac, la limite est celle de Montignac le cog, jusque' à la pointe nord d'un bois à l'île Geyon, alors on suit en ligne brisée la rive nord et celui Est de cette terre, puis on passe au levant du pré de Sieurin Fougères, d'un autre à Jean Curifils, & trois autres pré dont le dernier est au dit Geyon; ensuite on tourne à gauche, par la limite d'un pré à Heuvain Fougères, pour prendre à droite le bout nord de ce pré et passer en ligne brisée au levant d'un autre pré à Jean Curifils, parvenu ainsi au chemin de Servitude qui se trouve à la pointe Sud du dit pré, on entre à droite dans ce chemin au bout duquel, et à la pointe Nord du dit pré, on prend à gauche le chemin de Poussin à Heuvain jusque' à une terre au même; de là et en longeant le côté Est de cette pièce, on va passer au bout Sud de la même pièce, d'un bois au même & d'un autre terre beaucoup plus grande au dit Fougères; enfin, par le chemin de Servitude qui borde cette pièce au Couchant, on atteint l'angle Sud-Est du jardin de Sieurin du Breuil; de cet angle, on passe successivement et en ligne brisée à gauche de ce jardin, de l'aircaux & des batiments de Sieurin Fougères, de ceux d'Alexis David, du jardin de Pierre Bourdier, d'un autre au dit David, des aircaux & batiments qui lui appartiennent & d'une terre à Pierre Bourdier au bout de laquelle passe un chemin que l'on prend à droite pour entrer à gauche dans celui de Poussin à Montignac le cog, arrivé à la pointe Est du pré de Heuvain Fougères, on quitte à gauche ce dernier chemin pour aller, en suivant la limite Sud du dit pré et de celui de Jean Curifils, gagner le chemin de chez Decmier de bas à Montignac, d'où l'on quitte le lieu dit à l'Est.

C 2 Les Couers.

Au nord-est et à partir du canton Desours, la grande route de Montmorau à Saint Heuvain jusque' à la haie qui borde au Sud-Est la grande pièce de vignes qui longe cette route et qui appartient au Sieur Poitevin Dubois; alors, quittant cette route à droite, on va par la dite haie, directement à une borne sur le bord d'un vignon à Alexis David, d'où l'on court à gauche, puis à droite par la limite de cette dernière, on va longer au Sud-Est celle de Raymond Dubreuil & la terre; puis en passant au bout de cette terre, d'un autre au dit David & de celle de Sieurin Fougères, on atteint celle de Pierre David dont on prend à gauche son côté Sud pour ensuite passer au bout de cette dernière, d'un autre à Sieurin Fougères, à gauche de